

Session du 8 novembre 2012

Conclusions de la mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste

Intervention d'ouverture de Pierre CAMANI Président du Conseil général, Sénateur de Lot-et-Garonne

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chers internautes,

Avant d'ouvrir cette session spéciale consacrée aux conclusions de la mission sur le gaz de schiste, permettez-moi de souhaiter la bienvenue dans cette assemblée à Madame Marie-Christine KIDGER qui siègera désormais parmi nous dans les rangs de la majorité.

Madame KIDGER a succédé à Jean-Claude GOUGET depuis le 15 octobre dernier, date à laquelle notre ancien collègue a décidé d'abandonner son mandat de conseiller général pour exercer les fonctions de député de la troisième circonscription de Lot-et-Garonne.

Agée de 51 ans, Mme Kidger est agent administratif à l'hôpital Saint-Cyr de Villeneuve-sur-Lot. Elle est également conseillère municipale de Casseneuil depuis 2008 et déléguée suppléante à la Communauté d'Agglomération du grand Villeneuvois depuis 2011.

Madame Kidger, chère Marie-Christine, je ne doute pas que vous assurerez avec compétence et efficacité la succession de Jean-Claude Gouget au sein de cet hémicycle et sur le canton de Cancon.

Jean-Claude GOUGET aura siégé pendant 14 ans au Conseil général.

Aujourd'hui, c'est l'homme au parcours public et politique exemplaire que je tiens à saluer. Conseiller municipal de Moulinet entre 1971 et 1989, puis de Cancon entre 1989 et 1995, Jean-Claude devient le Maire de cette commune la même année. Elu au Conseil général en 1998, il devient vice-président du Département en 2008. Dès l'alternance, il exerça la lourde responsabilité de président de la commission chargée de l'action sociale. Aujourd'hui, je rends hommage à un élu de terrain respecté de tous, connu et reconnu pour son humanisme sincère.

Jean-Claude aura défendu tout au long de son mandat les intérêts de son canton comme ceux du Lot-et-Garonne avec conviction et pragmatisme. Jean-Claude fait partie de ces élus de terrain pour qui la proximité, les relations humaines sont le ciment de l'action publique ; simplicité, convivialité, écoute, voilà quelques mots qui peuvent le caractériser et que personne ne contestera.

Parcours exemplaire et singulier qui l'aura mené, à son rythme et sans plan de carrière, des locaux de l'opposition que nous avons partagés avec bien d'autres, aux responsabilités départementales puis aux responsabilités nationales.

Fin connaisseur des dossiers agricoles mais également sociaux, Jean-Claude sera sans nul doute un atout pour le Lot-et-Garonne au sein de l'Assemblée nationale.

DEPART DE M. THIERRY DEMARET – ARRIVEE DE M. ARNAUD SORGE

M. Thierry DEMARET a été nommé sous-préfet de la Tour-du-Pin (Isère). Il a passé 4 années avec nous, d'abord en mettant en place un service nouveau, qui me tenait à cœur : le service Inspection, Audit et Evaluation, qui nous a amenés à faire de nombreuses économies de fonctionnement. Il a succédé à Charles BOURLARD en avril 2011 et a récemment décidé de réintégrer son administration d'origine, dans une sous préfecture qui représente, en population, l'équivalent du Lot et Garonne. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

M. Arnaud SORGE lui succède à la Direction générale des services départementaux. Agé de 34 ans, diplômé de l'IEP (Institut d'Etudes Politiques) de Paris, et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en Sciences politiques, M. SORGE est entré au Conseil général de la Dordogne en 2001 en tant que Directeur de cabinet. Il en était le Directeur général adjoint des services, chargé de l'organisation administrative et du développement territorial depuis 2008. Je lui souhaite un plein succès dans cette nouvelle fonction particulièrement exigeante.

Enfin je ne peux terminer ce propos liminaire sans évoquer Jean François-Poncet et sa disparition, le 18 juillet dernier.

Il a été président du Conseil général de Lot-et-Garonne de 1978 à 1994, puis de 1998 à 2004. Élu sénateur en 1983, réélu en 1992 puis en 2001, il fut président de la commission des affaires économiques et du Plan au Palais de Luxembourg.

À force de travail et d'opiniâtreté, il s'imposa dans notre département rural et de cette rencontre avec le Lot-et-Garonne naîtront de grandes réalisations. Je pense notamment à l'implantation du parc d'attractions Walibi, à la création de l'Agropole, au développement de la navigation, à l'implantation des antennes universitaires à Agen et à bien d'autres encore.

Il était un homme d'État engagé dans le siècle et dans le mouvement de l'histoire. Il contribua directement à la rédaction du Traité de Rome en 1957. Grand diplomate et européen convaincu, il affirma continuellement son engagement en faveur de la construction européenne notamment lorsqu'il fut ministre des affaires étrangères de Valéry Giscard d'Estaing entre 1978 et 1981.

Tout au long de sa vie, Jean François-Poncet s'attacha à concilier son profond désir d'implication et de proximité lot-et-garonnaise et son engagement national et international. Il n'a eu de cesse d'affirmer sa volonté d'écrire un chemin pour notre département. Et pour cela, et par delà nos différences et nos engagements, nous lui avons rendu un hommage unanime.

Je vous propose que nous observions une minute de silence en hommage à Jean FRANCOIS-PONCET. J'associe également à ce moment de recueillement, Madame Dominique PIROT, brutalement décédée cet été après 28 ans de carrière au Conseil général. Elle était particulièrement appréciée pour sa compétence et son efficacité, mais aussi pour son attention aux autres.

Minute de silence

Afin que l'hommage à ce grand homme d'Etat se prolonge au-delà des années, je vous propose de baptiser du nom de Jean FRANCOIS-PONCET l'amphithéâtre de l'Agropole. Ce qui permettra d'associer son nom à l'une des réalisations qui lui tenait le plus à cœur et qui apparaît comme la plus emblématique.

Mes chers collègues, venons en maintenant au sujet qui occupe notre débat de la matinée.

Le 21 mars dernier, à l'initiative de la majorité départementale, le Conseil général de Lot-et-Garonne mettait en place une mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Notre collectivité aura été pionnière puisque le Lot-et-Garonne fut le premier département de France à initier une telle démarche.

En engageant une réflexion approfondie sur cette question, nous avons voulu non seulement répondre à une réelle inquiétude nos concitoyens, à un questionnement légitime, mais aussi engager une démarche pragmatique et objective afin de maîtriser intellectuellement une problématique complexe. En ce sens, cette démarche consensuelle, je tiens à le souligner, est une démarche de liberté à l'égard de tous les acteurs qui interviennent dans ce dossier, qu'ils soient publics ou privés.

Je souhaite que ce débat – au-delà des sensibilités partisans – permette de faire toute la lumière sur une ressource énergétique qui pour nouvelle n'en reste pas moins ambiguë à bien des égards.

En mars dernier, la question du gaz de schiste suscitait de réelles interrogations pour ne pas dire de solides inquiétudes d'autant que la position du précédent gouvernement n'avait pas été clairement arrêtée.

Depuis, les choses se sont précisées. A l'occasion de la conférence environnementale du 14 septembre 2012, le Président de la République a décidé d'annuler sept demandes de permis d'exploration des hydrocarbures dits « de schiste ».

Je remercie d'ores et déjà Raymond GIRARDI d'avoir représenté l'Assemblée des Départements de France à l'occasion de cette conférence de première importance.

La position du Président de la République a été très claire. La voie ne sera pas ouverte à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels pendant le quinquennat.

Il s'agit d'une application stricte du principe de précaution constitutionnalisé, je vous le rappelle, le 1^{er} mars 2005.

Cette position est sage puisqu'en l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique (seule technique connue) ne comporte aucun risque pour la santé et l'environnement.

Avant de confier la parole à Georges DENYS qui a présidé cette mission complexe, je veux saluer le remarquable travail accompli par l'ensemble des élus, assistés par les services de la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement.

Le rapport présenté aujourd'hui par la mission fait honneur à notre département. Il s'agit d'une contribution importante au débat national.

C'est un travail novateur qui mérite un débat de haute tenue.

Je laisse la parole à Georges DENYS.

NB : Seul le prononcé fait foi.